

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL49/2018

Objet : Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement sur le budget public 2019

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BARSANTI (titulaire - CPS) ; M. BERNARD (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CAHAREL (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VON EUW (titulaire - CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **21**

Délibération DL49/2018
Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement sur le budget public 2019

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu le Budget Primitif adopté par délibération n° DL10/2018 en date du 27 mars 2018,

Vu la note de présentation,

Considérant que le Comité syndical doit autoriser l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2019 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2019 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite de 275 500 €.

Précise que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018 lors de son adoption.

Section Investissement Dépenses	Budget 2018	Montant des crédits anticipés
20 – Immobilisation Incorporelle	287 000.00	30 000.00
21 – Immobilisation corporelle	2 695 600.00	245 500.00
23 – Immobilisation en cours	6 893 324.06	0.00
Total dépenses investissements	9 875 924.06	275 500.00 €

Fait à Villejust,
 Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2018**
 Affichée le : **28 DEC. 2018**